



## Décision n° 2021-04

**Portant marché de réfection de l'église de Landrecies (maçonnerie, couverture et pose de panneaux photovoltaïques).**

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 du CGCT
- Vu le 4° de la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (hors marché public à procédure formalisée) et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu les parues dans la Voix du Nord et le BOAMP
- Vu l'offre de la société Huyon Toit.

## Décide

**Article 1 :** il est passé un marché de travaux de réfection de l'église de Landrecies (maçonnerie, couverture et pose de panneaux photovoltaïques) avec la société Huyon toit, 100 route de Cambrai, 59231 GOUZEAUCOURT.

Le montant est de 755 937 € HT soit 907 124, 40 € TTC pour la solution de base avec les variantes 1 et 2.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision sera envoyée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe et au comptable du trésor.

Fait à Landrecies,  
Le 21 décembre 2021

Le Maire,  
François ERLEM